

Patrick BONNET
11, rue de la République
57 380 Faulquemont

Faulquemont, le 25 mai 2016

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
57 380 Faulquemont

Monsieur,

Par ce courrier je souhaite revenir sur mon intervention lors du conseil municipal du 11 avril 2016. Si je n'avais pas été informé par copie du courrier que vous ont envoyé les familles concernées, votre décision de supprimer les bus scolaires m'aurait échappée.

Vous pouvez persister à rappeler que je n'étais pas présent à la réunion de la commission du 5 mai 2015, il n'empêche que cette décision, et vous ne l'ignorez pas, ne pouvait être prise par une commission.

A remarquer que si vous ou Monsieur Bournine, également destinataires de ce même courrier étiez intervenus à ce propos, mon intervention au cours de ce conseil auquel assistaient plusieurs parents n'aurait pas lieu d'être. Les familles étant déterminées à vous conduire devant les tribunaux administratifs, mon intervention aura eu au moins le mérite de vous y éviter une nouvelle citation et en conséquence, l'économie d'une nouvelle procédure aux frais des faulquinois

Dans ce courrier qu'ils vous ont adressé, les parents vous ont fait plusieurs propositions d'économies qui auraient permis, si ce n'est de maintenir le transport scolaire dans sa totalité, tout du moins de faire contribuer d'autres à l'effort financier.

Pour l'avoir écrit plusieurs fois dans Le Hérisson, la cause des manques de ressources est à imputer davantage à vos dépenses et vos promesses électorales qu'aux seules restrictions gouvernementales ; rappelons que ces baisses de dotations que vous prétextez dans vos déclarations étaient annoncées avant les dernières élections municipales. Mais vous êtes coutumier des « *jamais de votre faute, toujours de la faute des autres* » ? De là à penser que votre décision sera approuvée, comme toutes les autres, par vos colistiers lors du prochain conseil municipal !!! Faut-il qu'ils soient attachés à leurs acquis, à leur statut ! Auraient-ils peur de vous ? D'éventuelles représailles ?

Aujourd'hui, ici et maintenant, je dénonce la gabegie dans laquelle vous avez conduit cette commune.

Pour des mesures d'économies, vous avez donc fait le choix de supprimer le transport scolaire, justifié par, selon vos déclarations dans la presse « *la baisse drastique des dotations de l'Etat* ».

Pourtant d'autres sources d'économies étaient possibles. Mais voilà, vous avez tellement promis lors des élections que vous n'osez pas les imposer à d'autres. Il est autrement plus facile d'augmenter les impôts une année de plus, de supprimer les bus scolaires :

- **Indemnités de fonction** : Bien que ne soit pas appliquée la majoration de 15% (ville chef-lieu de canton), ces indemnités conséquentes sont versées au maire, à 8 adjoints, à 3 conseillers municipaux, au maire délégué de Chémery, pour un montant total et brut de 9 427,58 € par mois. Plusieurs fois je vous ai demandé d'en réduire leur montant. Proposition que vous et vos colistiers avez rejetée.
- **Cérémonie de vœux du maire 2014** : que vous avez maintenue jusqu'à votre réélection, montant plus de 8000€. Plusieurs fois dans Le Hérisson, je me suis insurgé contre cette dépense inutile, à laquelle, le citoyen lambda était absent. Avez-vous calculé que depuis votre élection en 2008, cela correspond à environ une année de transport scolaire ?
- **Saint Nicolas** : Des subventions sont allouées aux associations participantes : 2000 € pour 2013, 3300€ pour 2014, 2600€ pour 2015, soit un total cumulé de 7900€. Lors d'un conseil municipal, parce que j'estimais que l'effort devait être collectif, je vous ai demandé : « *de ne plus ajouter des subventions aux subventions ; que les associations bénéficiaires de subventions communales aient en contrepartie l'obligation de participer à des activités communales comme la Saint-Nicolas et le Forum des Associations* ». Proposition que vous et vos colistiers avez rejetée.
- **Association de théâtre Les Mots Zélés** : une subvention de 550€, pour l'achat de matériel lumière, a été attribuée à cette association présidée par le conseiller municipal Bournine. Lors de ce conseil, je vous rappelais : « *que ce matériel existait déjà dans les locaux de l'autre association de théâtre Le Singe Blanc ; que je trouvais anormal que deux associations pratiquant la même activité, du théâtre, ne puisse pas, par mesure d'économie, utiliser le même local spécifique et communal* ». Proposition que vous et vos colistiers avez rejetée.
- **Construction d'un club house** : Cette réalisation, au coût de 176 800 € HT, est-elle nécessaire ? 43 200€ seraient à la charge de la commune. Presque une année de transport scolaire. Les 133 600€ restants faisant l'objet de demandes de subventions, qui je vous le rappelle, sortent de la poche des contribuables. Remarque que vous et vos colistiers avez dédaignée.
- **L'ASBH** : tous les ans, c'est environ 212 000€ qui sont versés à cet organisme pour ses frais de fonctionnement et d'animation, ainsi qu'en sa qualité d'opérateur dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participant à hauteur de 19 000 €. Depuis plusieurs années, au regard des sommes importantes que la municipalité octroie à cet organisme, je vous demande de mettre cette société en concurrence avec d'autres afin de comparer, à activités égales, les prix pratiqués par l'ASBH. L'économie réalisée représenterait combien d'année de transport scolaire ? Combien de fois vous ai-je dit que Créhange avait rompu avec l'ASBH depuis plusieurs années ? Proposition que vous et vos colistiers avez toujours rejetée.

- **Les frais de transport en commun domicile – lieu de travail** étant à l'ordre du jour d'un conseil municipal, mon groupe a demandé la suppression de l'avantage en nature qui consiste en l'attribution d'un véhicule de service au Directeur des Services Techniques et au Directeur Général et des Services. Tous deux ont à disposition un véhicule municipal pour se rendre chaque jour de leur domicile à leur lieu de travail et inversement, au prétexte qu'ils pourraient parfois être appelés par nécessité de service. Le remboursement des frais d'essence, en dehors de missions spécifiques, serait interdit, il n'empêche que l'attribution de deux véhicules est disproportionnée au regard des très rares fois où l'un ou l'autre se déplace par nécessité de service sur une année. Combien d'année de transport scolaire cela représente-t-il ? Proposition que vous et vos colistiers avez rejetée, alors que je n'ai pas le souvenir que ces attributions aient fait l'objet d'une autorisation par le conseil municipal.
- **Le club de musculation de Faulquemont** : a vu ses locaux s'agrandir au prétexte que l'espace était insuffisant pour accueillir de nouvelles inscriptions. Coût de cette opération 153 400€, dont 70 000€ apportés par la commune de Faulquemont. Plus d'une année de transport scolaire. Je me suis opposé à cette décision pour deux raisons.

La 1^{ère}, cette extension n'était pas prioritaire, le club devait se limiter aux adhérents qu'il pouvait recevoir.

La seconde, j'estimais anormal que le club ne participe pas financièrement à cette réalisation, alors que quelque temps plus tard il acquerrait un véhicule acheté sur ses propres fonds.

Il y a quelques jours a eu lieu l'inauguration de la nouvelle salle du club de musculation de Créhange, à laquelle a participé votre adjointe aux sports, madame Leclère.

Elle a dû vous dire que le club de Créhange, parce que ses locaux, à l'instar de ceux de Faulquemont, étaient trop exigus, a acheté un bien immobilier de 411 000€.

Elle a dû également vous dire que la commune de Créhange n'avait pas participé à son financement.

Elle a dû aussi vous dire que le club de musculation de Créhange avait payé 80 000€ sur sa propre trésorerie.

Elle a dû enfin vous dire que le club de musculation de Créhange avait emprunté 205 000€ auprès de banques, emprunts que le club rembourse tous les mois, les sommes restantes étant issues de subventions.

Enfin, se targuer comme vous le faite que le club de Faulquemont ne prend plus la subvention de la commune suite à la construction de l'extension de ses locaux par la municipalité relève d'un manque total de respect du contribuable ; la subvention étant de 270€, le moins que les dirigeants de ce club puissent faire est de ne plus rien solliciter durant les 568 prochaines années (153 400€/270€).
- **Le loyer des associations aux locaux spécifiques** (hors locaux partagés : gymnases, etc.) : Les locaux communaux de ces associations, qui ne servent qu'à celles-ci, sont mis à leur disposition gracieusement. Montant annuel 46 000€. Presque une année de transport scolaire.

Les charges attenantes à ces locaux sont également payées par les faulquinois. Savez-vous combien d'année de transport scolaire, elles représentent ?

- **Association « Le Singe Blanc et Cies »** : son partenariat avec la commune coûte tous les ans aux contribuables faulquinois plus de 15200€.

Auxquels s'ajoutent le loyer gratuit d'un montant de 3743€, des charges gratuites estimées à 5000€, des subventions déguisées, telles que frais d'hôtel et de restaurant pour plus de 6000€, les factures d'intervenants, de nettoyage de plusieurs centaines d'euros, soit un total de plus de 40 000€. Presque une année de transport scolaire.

Madame Muhar, votre adjointe à la culture, indique que, durant toute leur scolarité, de maternelle au CM2, les enfants voient quelques 15 spectacles de théâtre. Précisons que l'entrée est de 4€ par enfant.

Je profite de ce chapitre, pour m'interroger sur la neutralité de votre adjointe à la culture, en témoigne la véhémence avec laquelle madame Muhar défend les subventions attribuées à cette association, dont, il faut le rappeler, elle en est aussi la secrétaire. Cette véhémence, cet acharnement ne devrait-elle pas davantage les mettre à défendre l'intérêt des enfants ? N'est-elle pas aussi votre adjointe à la scolarité, qui plus est, Directrice de l'école primaire du Bas-Steinbesch ? Combien d'enfants scolarisés dans son établissement sont concernés ?

- **Votre médiathèque** : que dans plusieurs numéros du périodique Le Hérisson, nous avons qualifié de Créanto bis, nom repris d'ailleurs par de nombreuses personnes tant il parle de lui-même et continue de faire jaser. Je ne reviendrai pas sur le coût prohibitif de votre projet que nous avons qualifié de pharaonique. Aujourd'hui, j'estime que votre œuvre est déficitaire de plus de 63 000€ tous les ans :

- 2 personnels : salaires estimés : 1400 et 600€ = 2000€ ; Charges sur salaires estimées = 1000€. Soit un total de 3000€/mois. 3000€ multiplié par 12 mois = 36 000€ ;

- Charges estimées 5000€ (eau, chauffage, vérification et entretien ascenseur, extincteurs...) ;

- Société de nettoyage 22 000€ ;

- Soit un total de dépenses de 63 000€.

Votre budget 2015 présenté lors du dernier conseil indique :

- Recettes annuelles 1298,30€.

Ainsi depuis son inauguration en avril 2013, votre œuvre réalisée au nom de la culture est déficitaire de plus de 63 000€ par an. Soit en 2016, un déficit cumulé de 189 000€. Ainsi à la fin de votre mandat, dans 4 ans, ce seront encore 252 000€ qui se rajouteront (63 000€ x 4), laissant une réalisation aux faulquinois, déficitaire de plus de 441 000€ hors intervenants. Plus de 8 années de transport scolaire.

- **Fêtes/cérémonies/Foires/Expositions**, dans ce même budget 2015, cette rubrique indique que vous avez dépensé 39 790€. Pour ces mêmes postes, vous avez prévu de dépenser 70 900€ en 2016. Plus d'une année de transport scolaire.
- **Subventions aux associations**, dans ce même budget 2015, cette rubrique indique que vous avez dépensé en 2015, 268 421€. Vous avez prévu de dépenser 282 100€ en subventions en 2016. Plus de 5 années de transport scolaire.

Bien entendu, cette énumération de postes d'économie n'est pas exhaustive.

De surcroît, au regard de ce que vous affirmez dans le courrier adressé aux familles (RL du 22 mai 2016) « *plus de 16 % des utilisateurs ne sont pas domiciliés à Faulquemont. L'effort financier supporté par tous les administrés de Faulquemont est clairement disproportionné par rapport au service proposé* », une question s'impose :

Quel est le pourcentage d'utilisateurs non domicilié à Faulquemont bénéficiant des infrastructures communales, des largesses de la commune ?

Combien sont-ils, ces « non domiciliés à Faulquemont » à avoir été invités à votre cérémonie des vœux, alors que le citoyen lambda ne l'était pas ? Combien seront-ils de « non domiciliés à Faulquemont » qui bénéficieront du club house à 176 800€ ? Combien sont-ils de « non domiciliés à Faulquemont » qui bénéficient du club de musculation agrandi pour un montant de 153 400 ? De l'ASBH (budget communal 212 000€) ? Du Singe Blanc (plus de 40 000€ du budget de la commune) ? De votre médiathèque accusant un déficit annuel estimé à 63 000€ ? De la gratuité des locaux aux associations (46 000€) aux charges payées par le contribuable faulquinois ? Combien sont-ils ces « non domiciliés à Faulquemont » à participer aux fêtes et autres cérémonies (budget 70 900€) ? A bénéficier des subventions attribuées aux associations (plus de 282 000€) ?

L'école de musique n'a-t-elle pas bénéficié d'une subvention (2013-2014) de 34 000€ pour 151 inscrits alors que seulement 33 d'entre eux habitent Faulquemont ?

Parce que vous ne voulez pas faire des économies ailleurs, vous avez aussi décidé, pour la seconde année consécutive, de faire subir aux faulquinois une nouvelle augmentation des impôts locaux. Je vous laisse réfléchir sur cet article de presse (Contribuables associés) : « *La remise en ordre des finances publiques locales est régulièrement épinglée par la Cour des Comptes qui précise que les impôts locaux doivent servir à financer des services et ceux-ci doivent correspondre aux véritables besoins des contribuables. Au-delà, les services publics deviennent une gabegie et les impôts locaux un racket* ».

Enfin et pour conclure mon courrier, permettez-moi de vous rappeler les mots de remerciements de votre colistier, maire délégué de Chémery, monsieur Victor Michel, présent lors de la rencontre parents/élus : « *...au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers, nous nous devons d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.* ».

Patrick BONNET, Conseiller Municipal